

**Mairie de Beynac**  
**29 rue de la Croix des Combes**  
**87700 BEYNAC**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2025/06 EN DATE DU 10/04/2025**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 13

Présents : 11

Représentés : 2

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Beynac s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 10 avril 2025, à 19h30, à la Mairie, selon la convocation en date du 27 mars 2025, sous la présidence du maire, Madame Marie-Claude BEYRAND.

**Présents :** Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT, Suzanne LAUTRETTE, Jean-Louis CONSTANT, Nicolas MOUSNIER, Marie HEBTING, David DU BOUCHERON, Suzanne DITLEBLANC, Patrice COTTAZ, Gilles MARIAUX, Antoine DURAND

**Excusés :** Ludovic DUHAIN donne pouvoir à Jean-Louis CONSTANT, Anthony RICQ donne pouvoir à Patrice COTTAZ

Madame Suzanne LAUTRETTE a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION CONCORDANTE POUR LE VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE BEYNAC POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS SUR LA COMMUNE DE NEXON**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de NEXON

**Vu** la délibération n° 2024-61 de la commune de NEXON relative aux modalités de versement des fonds de concours

**Vu** la délibération de principe n° 44/2022 de la commune du 22 novembre 2022 relative au projet de versement d'un fond de concours à la commune de NEXON pour la construction d'un centre d'incendie et de secours,

Madame la Maire rappelle que la commune s'est engagée à verser à la commune de NEXON un fonds de concours destiné à financer la construction du nouveau centre de secours de la commune de NEXON.

Il convient désormais à chaque commune de prendre une délibération concordante avec la commune de NEXON afin d'organiser les modalités de versement de ces fonds de concours.

Il est fait lecture du projet de convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de NEXON.

Il est précisé que les fonds de concours seront versés en deux fois par la commune, 50% au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 et 50% au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 087-218701506-20250410-202526-DE

S<sup>2</sup>LOW

.../...

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 4 360 € à la commune de NEXON pour participer au financement de la construction d'un nouveau centre de secours

**AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention d'attribution du fonds de concours pour la commune de NEXON.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Au registre sont les signataires ;

La Maire  
Marie-Claude BEYRAND

La secrétaire de séance  
Suzanne LAUTRETTE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Suzanne", with a horizontal line underneath.

Affichée le  
Transmise à la préfecture le